

Faut-il intégrer l'argumentation dans l'analyse du discours ? Problématiques et enjeux

Should Argumentation be Integrated into Discourse Analysis?

Ruth Amossy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aad/1346>

DOI : 10.4000/aad.1346

ISSN : 1565-8961

Éditeur

Université de Tel-Aviv

Référence électronique

Ruth Amossy, « Faut-il intégrer l'argumentation dans l'analyse du discours ? Problématiques et enjeux », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 9 | 2012, mis en ligne le 15 octobre 2012, consulté le 23 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1346> ; DOI : 10.4000/aad.1346

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2019.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Faut-il intégrer l'argumentation dans l'analyse du discours ?

Problématiques et enjeux

Should Argumentation be Integrated into Discourse Analysis?

Ruth Amossy

Introduction

On sait que l'analyse du discours, d'une part, et les théories de l'argumentation ou la rhétorique, d'autre part, n'ont pas toujours fait bon ménage. L'art de persuader semblait trop entaché d'intentionnalité, trop peu sensible aux déterminations sociales et aux rapports de pouvoir, pour attirer l'attention des premiers analystes du discours¹. En effet ceux-ci, dans le sillage de Pêcheux (1969), cherchaient à déceler dans le texte l'idéologie qui le travaille et dénonçaient le mirage du sujet maître des significations. S'inspirant (entre autres) de Foucault et d'Althusser, ils ne pouvaient qu'ignorer la nouvelle rhétorique d'inspiration aristotélicienne de Perelman et Olbrechts-Tyteca, pourtant publiée dès 1958. Si cette première « école française » s'est peu à peu effacée au profit d'approches moins idéologiques, les tendances de l'analyse du discours qui se sont fait jour en France dans les années 1980 et surtout 1990 ont continué à manifester leur méfiance envers la tradition rhétorique, pourtant à l'origine des études sur le langage pris dans ses dimensions d'action, d'énonciation et de communication. Dominique Maingueneau exprime cette défiance lorsqu'il note dans son importante synthèse de 1991 :

Il demeure une coupure irréductible entre [la] rhétorique et ses prolongements modernes (les multiples techniques de la communication efficace, de la persuasion, ...) et l'AD : alors que la première suppose un sujet souverain « utilisant » des « procédés » au service d'une finalité explicite, pour la seconde les formes de subjectivité sont impliquées dans les conditions mêmes de possibilité d'une formation discursive (1991 : 234).

On voit que la question de l'agentivité chère à la rhétorique est en grande partie à la source de cette coupure². L'argumentation rhétorique³ est de plus rejetée dans la mesure où, dans la grande tradition aristotélicienne, elle se fonde sur des universaux et se complaît dans des taxinomies par définition atemporelles.

De plus en plus, cependant, des tentatives de rapprochement entre les deux champs d'étude voient le jour. Précisons que la complémentarité (ou la fusion) de la rhétorique et de l'argumentation, d'une part, et de l'analyse du discours, d'autre part, s'insère dans un espace de réflexion plus vaste, qui établit un lien étroit entre linguistique et rhétorique. Les premiers travaux datent des articles pionniers de Jakobson (1963), puis du groupe μ (1970), qui s'adonnent essentiellement à l'analyse linguistique des figures dans la perspective structuraliste alors dominante. Cependant, même si la nature argumentative des figures est éventuellement reconnue par les courants issus des sciences du langage, ceux-ci se penchent principalement sur l'*elocutio* sans se préoccuper de l'ensemble de l'entreprise de persuasion. La notion d'argumentation a par ailleurs été massivement introduite au sein des sciences du langage par le courant dit d'argumentation dans la langue initié par Anscombe et Ducrot (1988), dont on sait qu'elle est une théorie pragmatique-sémantique soucieuse de montrer comment leur orientation argumentative détermine le sens des énoncés. L'argumentation est dans ce sens un élément constitutif de la langue, et non pas du discours. De plus, Ducrot (2004) insiste sur le fait qu'il s'intéresse à l'argumentation linguistique comme enchaînement d'énoncés, et non comme *logos* à visée persuasive où la parole est aussi raison. Ces deux courants – l'étude linguistique des figures, et l'argumentation dans la langue – ouvrent des champs de recherche fertiles, qui ne relèvent cependant pas de l'entreprise dont il est question ici : articuler la linguistique du discours, et plus précisément le courant français d'analyse du discours, et l'argumentation rhétorique.

Aperçus théoriques

La place du discours dans les théories de l'argumentation : la nouvelle rhétorique et la pragma-dialectique

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ce sont les spécialistes de l'argumentation qui se sont en un premier temps intéressés à l'aspect linguistique de leur discipline. En effet, face aux études centrées sur l'argument et sa validité logique (comme la logique informelle), on trouve des courants qui mettent au centre de leurs préoccupations l'aspect communicationnel et langagier de l'argumentation rhétorique. L'exemple le plus notable en est la nouvelle rhétorique de Chaim Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca (1970 [1958]). Les auteurs partent en effet de la dynamique qui lie un orateur et un auditoire, et consacrent une part importante de leur réflexion à l'aspect verbal des techniques destinées à emporter l'adhésion. Cette étude des éléments de la langue relatifs au dispositif d'énonciation, à l'allocutaire, au lexique, aux modalisations, aux qualifications, etc. qui sont à la disposition du locuteur est très précieuse pour l'analyse du discours persuasif. Elle ne s'en effectue pas moins, comme je l'ai montré ailleurs (Amossy 2002), sur la base d'un appareil notionnel emprunté à une conception très traditionnelle de la linguistique et de la grammaire. Qui plus est, le chapitre intitulé « Présentation des données et formes du discours » ne s'articule pas sur la classification des arguments et des topiques, qui tient le haut du pavé ; les deux entreprises restent

isolées et autonomes. Dès lors les réflexions sur le rôle de la langue n'éclairent que de biais le fonctionnement global du discours persuasif et ne débouchent pas sur une pratique d'analyse – entreprise qui, en tant que telle, n'intéressait d'ailleurs pas Chaim Perelman ; philosophe et philosophe du droit, il ne vouait qu'un intérêt épisodique à la langue.

Il n'en va pas de même pour la pragma-dialectique, qui se fonde sur les avancées de la philosophie du langage élaborée par Austin et Searle pour l'adapter à une vision normative de l'argumentation. Celle-ci est perçue comme un processus verbal visant à la résolution des différends par les voies de la discussion critique, elle-même fondée sur des normes de rationalité. L'approche analytique est dite « 'pragmatique' dans la mesure où elle considère essentiellement le discours comme un échange d'actes de langage ; elle est 'dialectique' dans la mesure où elle considère cet échange comme une tentative méthodique de résoudre une différence d'opinion » (van Eemeren 1996 : 291 ; je traduis). Plus précisément, dans la discussion critique, les deux parties examinent ensemble l'acceptabilité des points de vue antagonistes dans une confrontation en règle ; elles y vérifient la mesure dans laquelle les positions avancées paraissent plausibles aux interlocuteurs en présence à la lumière des contre-arguments fournis par chacun. L'échange se déroule en quatre stades, ou phases par lesquelles passe le processus argumentatif : la confrontation (l'émergence du désaccord), l'ouverture (l'engagement dans une procédure de résolution à partir d'un nombre minimal de prémisses partagées), l'argumentation (la défense et la réfutation des points de vue) et la conclusion (la détermination par les deux parties des résultats qui doivent aboutir à une résolution du différend). Cette discussion critique en quatre stades est soumise à un ensemble de dix règles qui assurent la bonne marche de l'échange rationnel, et où toute infraction est considérée comme un paralogisme (*fallacy*). Pour reconstruire l'argumentation à partir de données empiriques (donc du discours dans sa matérialité), il faut repérer les différents actes de langage qui interviennent à chacun des stades énumérés (van Eemeren et Grootendorst 1984). Ceux-ci sont de quatre sortes : les assertifs, les commissifs, les directifs et les déclaratifs, et chacun joue un rôle particulier, et plus ou moins décisif, dans chacune des phases de la discussion critique (un tableau synoptique en est offert à la page 289 de van Eemeren 1996) Le repérage de ces actes de langage et l'analyse de leur enchaînement et de leur structuration permet de faire face aux exigences de description de la pragma-dialectique. L'évaluation du respect des règles critiques et de leur violation permet d'assurer la dimension normative de la pragma-dialectique : elle permet d'évaluer l'échange argumentatif en examinant si les normes rationnelles et éthiques nécessaires à la résolution des conflits d'opinion ont été respectées. En bref, il s'agit là d'une approche qui considère que la théorie de l'argumentation doit avoir un solide ancrage dans la pragmatique des actes de langage. En même temps, elle se veut expressément normative : il ne s'agit pas de simplement décrire la façon dont se déroule l'argumentation verbale sur le terrain, mais tout au contraire d'évaluer la bonne marche de la discussion critique et de fournir les critères qui peuvent en assurer le succès.

Ces deux grands modèles – la nouvelle rhétorique et la pragma-dialectique – ne sont certes pas exclusifs, mais ils sont prégnants tant en raison de leur vaste diffusion, que parce qu'ils présentent deux manières très différentes de s'approprier des approches linguistiques susceptibles de fournir à une théorie de l'argumentation rhétorique l'une de ses dimensions constitutives. Sans doute les deux approches présentent-elles des points communs. Toutes deux accordent la prééminence à un échange fondé sur la

raison au gré duquel les interlocuteurs peuvent parvenir à trouver un point d'accord. L'argumentateur y apparaît comme un être doué de raison qui, consciemment et délibérément, poursuit des stratégies de persuasion ou se livre à un échange critique, dans le but de trouver un accord sur le raisonnable – ce qui peut paraître plausible et acceptable aux divers interlocuteurs. Cependant, la nouvelle rhétorique relève divers éléments énonciatifs, lexicaux, grammaticaux, etc. susceptibles d'alimenter une étude descriptive du fonctionnement de l'argumentation dans un cadre communicationnel. Elle éclaire les propriétés des divers éléments discursifs qui, joints à l'usage des arguments et des topiques, et utilisés à bon escient, peuvent s'avérer efficaces dans la tentative de provoquer l'adhésion des esprits à une thèse. La pragma-dialectique de l'école d'Amsterdam s'indexe, quant à elle, sur la théorie des actes de langage pour octroyer ses fondements discursifs à un modèle normatif de l'argumentation. C'est par rapport à ce double modèle qu'on tentera d'esquisser les modalités d'intégration de l'argumentation dans l'analyse du discours qui distingue la théorie dite de « l'argumentation dans le discours » (Amossy 2010 [2000]), en la confrontant à la nouvelle, et passionnante, entreprise de la Critical Discourse Analysis proposée par Fairclough et Fairclough (2012), théorisée et explicitée dans ce même numéro.

La place de l'argumentation dans l'analyse du discours

Lorsqu'il est question d'argumentation et de langage, l'analyse du discours modifie les perspectives et inverse les hiérarchies – pour peu qu'elle veuille bien prendre en compte la composante argumentative. En effet, il ne s'agit pas pour elle d'explorer les dimensions langagières de l'argumentation pour en étoffer la théorie. Il s'agit bien plutôt de voir comment l'analyse peut intégrer la composante argumentative pour éclairer le fonctionnement du discours en situation de façon aussi exhaustive que possible. En effet, l'objet de l'investigation est désormais le langage en usage et en situation dans ses composantes socio-discursives, et dans les nombreuses fonctions qu'il peut remplir dans l'espace social.

C'est dans cette perspective que Dominique Maingueneau avait consacré une place à l'argumentation dans son ouvrage sur *L'analyse du discours* (1991, 228-250), définie comme investigation du « dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminé » (1991 : 13). Il l'intégrait dans un chapitre sur la cohérence discursive, dont l'argumentation constitue selon lui un facteur privilégié. C'est la première tentative dans le champ français, à ma connaissance, de penser l'argumentation dans un cadre d'analyse du discours⁴ - tentative intéressante qui n'a cependant pas eu de suite dans les travaux ultérieurs de Maingueneau. Il y soulignait le problème soulevé par toute analyse des arguments pris en soi – à savoir, d'une analyse argumentative « atomiste » (Plantin 1995 : 258) :

il n'est pas difficile de mettre à jour une structure logique dans de tels énoncés [*i.e.* publicitaires], mais à s'en tenir là on reste bien en deçà de la complexité effective du discours. Il ne suffit pas en effet de dégager une armature logique, il faut étudier quelle est sa fonction dans le discours considéré, la plonger dans l'archive qui lui donne sens ; dans quel type et quel genre de discours intervient cette argumentation ? à quelle phase du développement textuel ? dans quelles structures linguistiques s'inscrit-elle ? quels en sont les effets pragmatiques ? quelles normes, quelles prémisses sont invoquées ? sont-elles explicites ? etc. (1991 : 230).

Les approches soucieuses de tenir compte de la matérialité langagière soulignent donc que les arguments se construisent dans l'épaisseur du discours et ne font sens qu'à

l'intérieur du réseau interdiscursif et du cadre communicationnel dans lesquels ils s'inscrivent. Dès lors, il faut voir comment ils se tissent dans le texte, comment celui-ci les intègre dans une dynamique où les tentatives d'agir sur l'autre mobilisent les moyens verbaux les plus divers, selon quelles modalités le discours se situe dans un échange global en prise sur des argumentaires préétablis, quelles fonctions sociales il remplit dans un espace socioculturel particulier.

Dans cette perspective, l'analyse des arguments ou de l'ordonnancement verbal d'un raisonnement logique ne peut les dissocier de l'ensemble du discours dans lequel ils se construisent. Un premier temps consiste certes à les dégager de la matérialité de ce discours : un schème abstrait est décelé par le lecteur/analyste à partir de traces langagières et rapporté à un modèle connu. C'est ainsi qu'on peut reconstruire un schème qui renvoie à celui de l'argument par analogie, de l'enthymème, de l'argument par la conséquence, ou de la règle de justice. Une fois ce schème reconstruit, il importe néanmoins de voir comment il est pris en charge par un discours qui lui confère son sens et sa force. En bref, il ne s'agit pas de repérer et d'étiqueter des arguments à l'aide d'une taxinomie préalable, encore moins de les évaluer, mais de voir comment ils sont mis en discours. On notera que le *logos* comme raison et discours retrouve, dans cette procédure, son unité idéale. C'est en tenant compte, à la fois des schèmes abstraits de raisonnement (dont les analystes du discours ne se préoccupent guère) et des procédures matérielles de mise en discours (que les théoriciens de l'argumentation négligent) qu'il est possible d'éclairer les modalités d'utilisation du langage en situation en y intégrant ses visées d'influence.

Une approche socio-discursive de l'argumentation

Dans la perspective socio-discursive unanimement adoptée par les analystes du discours de toutes obédiences, l'accent n'est pas seulement mis sur la mise en mots des arguments, mais aussi sur les contraintes institutionnelles, les pesanteurs doxiques et idéologiques, les jeux de pouvoir. L'analyse se doit ainsi de dégager les éléments constitutifs de l'argumentation discursive en les rapportant à une situation de discours, à des rapports de place, à un interdiscours saturé d'idées reçues et d'argumentaires préformés. C'est dire que l'argumentation apparaît comme modelée par des contraintes sociales, et modelant à son tour la société.

L'argumentateur ne peut dès lors exercer son vouloir que dans les cadres sociaux et institutionnels dans lesquels se déploie sa parole – et cela, alors même que ces contraintes lui sont souvent masquées par l'habitude (sinon l'*habitus*) et les évidences qui naturalisent et dissimulent les forces sociopolitiques sous-jacentes. Sans doute peut-on s'interroger sur le sort réservé dans cette perspective aux notions de visée, de projet, de choix, de stratégie, de libre adhésion de l'auditoire et donc d'agentivité, qui sont au fondement de l'argumentation rhétorique. La solution à ce problème me semble bien formulée par Charaudeau (2007 : 15) : si « la situation de communication surdétermine en partie les acteurs, leur donne des instructions de production et d'interprétation des actes langagiers » et est donc « constructrice de sens », néanmoins « tout acte de langage se trouve sous la responsabilité d'un *sujet* qui est à la fois *contraint* par la situation et libre de procéder à la mise en discours qu'il jugera adéquate à son projet de parole ». Marc Angenot (2012 : 67) propose une formulation plus vigoureuse et plus extrême de cette position. Selon lui, la reconnaissance des limites du pensable et du dicible dans une société donnée ne doit pas mener à voir « les humains

comme mystifiés et conditionnés par le milieu et au bout du compte comme des sujets illusoires, comme des marionnettes ou des perroquets d'un social réduit à des besoins et des intérêts... ». En d'autres termes, la régulation et les déterminations sociales ne bloquent pas la possibilité d'un échange où des sujets s'engagent dans un projet d'influence mutuelle, et où le locuteur effectue des choix libres dont il est pleinement redevable. On retrouve dès lors l'agentivité de la rhétorique, qui suppose que les locuteurs sont capables d'initiative et d'action, à travers lesquelles ils se donnent un certain pouvoir d'influer sur le réel ; et que cette liberté implique une responsabilité.

Un triple déplacement s'effectue ainsi : celui qui replonge les raisonnements abstraits dans le fonctionnement global du discours sans les y dissoudre ; celui qui replonge l'argumentation dans un espace social comprenant des normes, des contraintes institutionnelles et des jeux de pouvoir qui la contraignent sans diluer l'entreprise de persuasion ; et celui qui prive l'argumentateur de sa maîtrise absolue en faisant ressortir les forces sociales qui le conditionnent, sans le priver de sa liberté et de sa responsabilité. C'est dans cette perspective que l'analyse du discours peut reprendre à son compte l'argumentation rhétorique en gommant les incompatibilités qui semblaient à première vue séparer irrémédiablement les deux disciplines.

L'argumentation dans le discours et la rhétorique

Parmi les analystes du discours, Patrick Charaudeau me semble au plus près de ce programme lorsqu'il qui parle d'une « problématique d'influence » (2008 : 1), en décrétant : « l'argumentation s'inscrit dans une problématique générale d'influence : tout sujet parlant cherche à faire partager à l'autre son univers de discours » (2007 : 14). Il entreprend en effet d'étudier les processus langagiers « en prenant le point de vue du sujet du discours », c'est-à-dire en examinant les « problèmes qui se présentent à lui lorsqu'il cherche à persuader quelqu'un : Comment entrer en contact avec l'autre, quelle position d'autorité adopter vis-à-vis de l'autre, comment toucher l'autre, et, conséquemment, comment ordonnancer son dire ». L'analyste du discours insiste ainsi sur la nécessité d'examiner des tentatives verbales d'agir sur l'autre qui ne sont pas limitées à l'usage des arguments ou aux modèles d'enchaînements argumentatifs. Il voit dans cette approche une pleine intégration de l'argumentation dans l'analyse du discours, comme il le dit clairement en conclusion de son article de 2008.

Cependant, Charaudeau voit dans la rhétorique une discipline obsolète, et suggère de lui substituer les sciences humaines contemporaines. Qui plus est, ses analyses du discours politique soulignent principalement les modalités selon lesquelles l'individu est pris au piège d'un projet coercitif où l'argumentateur doit parvenir à imposer son influence. L'argumentation comme faire-croire apparaît dès lors vouée à maîtriser l'autre plutôt qu'à s'engager avec lui dans un dialogue en partie contraint, mais où le partenaire jouerait un rôle et pourrait manifester sa liberté. C'est dire que chez le maître de l'analyse du discours, la prise en compte de l'argumentation permet avant tout de dégager des jeux de force, et de mettre l'accent sur le rapport du discours au pouvoir.

Si elle croise ces travaux, la théorie de l'argumentation dans le discours que je tente de développer à partir de la première synthèse de 2000 revendique haut et fort l'héritage rhétorique (et en particulier celui de Chaim Perelman). Elle reprend en effet la vision de la rhétorique comme négociation de la différence (Meyer 2004 : 11) qui s'effectue par

l'échange entre des individus socialement situés et responsables de leurs choix. Qui plus est, la théorie de l'argumentation dans le discours emprunte clairement à Aristote son cadre de réflexion. Il s'agit bien d'examiner la façon dont les humains interagissent et s'influencent mutuellement en mobilisant tous les moyens verbaux relatifs au *logos*, à l'*ethos* et au *pathos* ; il s'agit aussi de replacer ces échanges dans des cadres institutionnels et des genres de discours, même si la tripartition en juridique, délibératif et épideictique apparaît désormais comme trop sommaire par rapport à la très grande diversification des discours qui circulent dans l'espace contemporain. L'investigation est néanmoins menée, on l'a dit, à travers une démarche analytique qui explore *logos*, *ethos* et *pathos* grâce aux instruments élaborés par les sciences du langage contemporaines : la linguistique de l'énonciation, la pragmatique, l'argumentation dans la langue, l'étude des interactions verbales, etc.

L'argumentation comme dimension constitutive du discours

En même temps, il faut souligner que les tentatives d'interagir et d'emporter l'adhésion n'interviennent pas nécessairement dans des discours à visée persuasive où se déploient des séquences argumentatives clairement repérables. La notion d'argumentation reçoit ici une extension maximale dans la mesure où elle recouvre aussi bien les genres de discours qui défendent ou réfutent explicitement une thèse, que ceux qui se contentent d'orienter des façons de voir et de penser. Toute parole tend à faire partager un point de vue, une manière de réagir à une situation ou de ressentir un état de fait. Les schèmes de raisonnement y sont plus ou moins élaborés et plus ou moins visibles. Souvent, l'orientation donnée au discours apparaît dans des traces langagières (modalités, axiologiques, connecteurs, etc.) sans que se dégage pour autant un argument formel. Parfois, cet argument ne s'énonce que sous une forme elliptique et qui nécessite le recours de l'interdiscours pour pouvoir être reconstruit. C'est pour distinguer les discours à visée persuasive de ceux qui entendent simplement orienter, problématiser, faire partager que j'ai établi une différence entre la visée argumentative et la dimension argumentative du discours (Amossy 2005, 2010b). Il est intéressant de noter que cette distinction (souvent controversée – voir la critique de Raphaël Micheli dans ce même numéro) fait écho à une remarque peu exploitée de Dominique Maingueneau sur la délimitation des énoncés proprement argumentatifs : « est-ce que l'ensemble des énoncés ne possèdent pas, de près ou de loin, une dimension argumentative ? Pour résoudre cette difficulté on doit en général faire intervenir une distinction entre argumentation *directe* et *indirecte*, la première seule produisant des séquences qui se présentent comme argumentatives » (1991 :228)⁵.

Cette conception de l'argumentation reprend selon ses modalités propres celle de Grize (1990), qui y voit une façon d'agir sur les représentations de l'autre, et par là sur ses opinions et attitudes, à l'aide de schématisations ; ou encore de Vignaux, qui considère qu'« énoncer revient à argumenter, du simple fait qu'on choisit de dire ou d'avancer certains sens plutôt que d'autres » (1981 : 91). Elle est par contre rejetée par d'autres qui, à l'instar de Christian Plantin, y dénoncent une « dissolution de la notion d'argumentation dans le langage » (2005 : 34), dissolution que Plantin tente d'empêcher en proposant un modèle dialogal fondé sur la « confrontation de points de vue en contradiction en réponse à une même question » (2005 : 53). Ce modèle est certes conforme à la tradition issue d'Aristote qui ne conçoit d'argumentation qu'autour d'une question controversée. On peut, néanmoins, y voir un cas de figure parmi d'autres. En

effet, dans une conception dialogique inspirée de Bakhtine (1977), les discours se répondent, s'opposent et se confortent ; ils forment des constellations mouvantes qui proposent des points de vue divergents, complémentaires ou similaires sur les questions dont débattent les membres d'une société donnée. L'opposition explicite et forte des discours n'est alors qu'un des pôles de la communication argumentative. On y trouve aussi d'autres modalités, comme le renforcement de l'adhésion dans l'épidictique (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970 [1958]), ou la co-construction des réponses. On pourrait dire que la confrontation des points de vue, surtout lorsqu'elle est polémique, constitue l'un des pôles de l'argumentation, l'autre étant la dimension argumentative des discours qui infléchissent des façons de penser, de voir et de sentir sans se donner explicitement comme une entreprise de persuasion.

En l'occurrence, l'élargissement de la définition de l'argumentation mène à déceler en celle-ci une dimension constitutive du discours. On entend par là que si le discours comporte des éléments *sine qua non* qui le constituent comme tel, l'argumentation en fait partie au même titre que l'énonciation, ou utilisation de la langue par un sujet parlant, ou le dialogisme – qui postule que tout mot est toujours une réponse au mot de l'autre. Le courant initié par les travaux d'Emile Benveniste a bien mis en lumière les composantes et le fonctionnement de l'énonciation, à insérer dans le cadre d'un échange entre énonciateur(s) et énonciataire(s). Dans son sillage, la question de la subjectivité a été repensée en termes discursifs pour voir comment elle s'inscrivait dans la langue en termes évaluatifs ou axiologiques, et jusque dans les pratiques d'effacement énonciatif qui tentent de la gommer. Par ailleurs, la notion bakhtinienne de dialogisme, reprise et prolongée par celles d'intertexte et d'interdiscours, a permis de saisir le texte dans la circulation des discours dont il participe en montrant comment il se construit en fonction de la parole de l'autre et comment ils se tissent dans la trame du déjà-dit. La pragmatique a de son côté insisté sur le fait que le dire est aussi un faire : la parole est action. C'est à l'articulation de toutes ces composantes - l'usage de la langue en situation, le dialogisme, la parole comme action – que se situe l'argumentativité du discours, entendue comme une dimension constitutive non pas de la langue (Ducrot) mais du discours : l'échange verbal éclaire les choses d'une certaine façon, il en renforce ou modifie la vision de même qu'il renforce, infléchit ou modifie les valeurs communes qui le sous-tendent.

Approches descriptives et normatives

En gros, on peut donc dire que la théorie de l'argumentation dans le discours propose une intégration de l'argumentation rhétorique dans l'analyse du discours qui se traduit dans une certaine pratique analytique. Celle-ci n'est ni normative, ni « critique » dans le sens où elle ne se propose pas d'évaluer ou de dénoncer les discours qu'elle scrute. Contrairement à la CDA, qui se donne comme partie intégrante d'un projet critique développé dans les sciences sociales, l'analyse contemporaine du discours « à la française » (qui diffère en cela de la première école française d'analyse du discours) n'a pas de programme idéologique préétabli. C'est parce qu'elle se situe dans cette optique que la théorie de l'argumentation dans le discours s'articule aux théories de l'argumentation de façon tout à fait différente de celle qu'ont récemment proposée Fairclough et Fairclough (cf. leur article dans ce numéro, et Fairclough et Fairclough 2012). Les tenants de la CDA renouvellent en effet la discipline en s'indexant aux théories de l'argumentation, et en particulier à la pragma-dialectique, dans leur aspect

normatif. La reconstruction de l'argumentation qui se met en place dans des discours politiques leur permet de mesurer la validité logique des raisonnements soumis à l'autre et de déceler tout ce qui déroge aux bonnes règles de la délibération. Celle-ci est entendue dans un sens à la fois aristotélicien, et habermassien : elle lie la rationalité à l'éthique de la discussion. L'argumentation mobilisée par des discours dont le but est d'autoriser la délibération comme échange raisonné sur les choix et les actions collectifs à entreprendre en vue du bien commun, permet dès lors aux tenants de la CDA de sonder de façon critique une dimension essentielle du discours politique. Elle leur permet aussi de juger les pratiques discursives à l'aune de normes argumentatives préétablies.

L'argumentation dans le discours, qui se greffe sur l'analyse du discours à la française, entend au contraire rendre compte de la façon dont le discours fonctionne et remplit certaines fonctions sur le terrain, sans émettre de jugement à son sujet. Si elle s'indexe sur une théorie de l'argumentation, ce n'est pas sur le point de vue normatif de la pragma-dialectique, mais sur l'argumentation rhétorique comme étude du dispositif communicationnel et des techniques discursives qui permettent de faire adhérer à une position. Contrairement aux travaux de Norman Fairclough qui participent d'une entreprise de critique sociale en mettant à nu dans les discours des pratiques manipulatives et des idéologies politiques nocives, elle ne se donne pas de mission et ne se veut pas, *a priori*, idéologiquement ou politiquement engagée.

On peut parler de démarche « descriptive » dans le sens où il s'agit de rendre compte d'une dynamique dans sa complexité propre, sans la confronter à une norme idéale : « descriptive » prend ici son sens dans son opposition à « normative ». Mais il s'agit avant tout d'une pratique analytique. En effet, elle déconstruit le discours pour en retrouver les composantes et reconstruire, derrière la concrétisation matérielle de surface, le modèle qui la sous-tend et la logique qui la met en mouvement dans une situation socio-institutionnelle donnée. Ce faisant, elle donne à voir un fonctionnement discursif dans sa régulation propre, et éclaire un système qui n'apparaît pas à l'œil nu. Elle se propose de dégager, sans la juger à l'aune de normes de validité universelles, la logique particulière qui préside à l'élaboration de discours concrets. Elle tient compte de leur variété et de leurs différences, des liens et des ruptures qui s'établissent entre eux. Si on considère en effet que l'argumentation est, « non un espace vide où se construirait une démonstration », mais une « intervention dans un discours social saturé et cacophonique » (Angenot 2012 : 67), la mise en mots et la gestion des raisonnements varient en fonction des milieux sociaux, des cultures et des époques où ils se déploient. Marc Angenot (2012 : 42) éclaire bien cet aspect en adoptant une perspective historique : il note à quel point les « raisonnements par lesquels un humain du passé invitait un auditoire déterminé à admettre pour crédible et à 'adopter' [une] thèse », peuvent sembler choquants aux contemporains. Perelman disait bien que la notion du raisonnable – ce qui paraît plausible et acceptable à un groupe donné – est relative et changeante. Il y aurait ainsi, non des critères de validité absolus permettant de taxer l'autre d'irrationalité et de condamner ses façons de raisonner, mais des rationalités alternatives qu'il faudrait évaluer à l'aune des systèmes de croyance et des modes de pensée en cours dans l'espace dont participe le discours examiné.

Ce sont ces principes que je voudrais à présent exemplifier par une analyse concrète fondée sur les acquis des sciences du langage et des théories de l'argumentation.

Analyse argumentative et discursive : l'exemple d'un *post* sur la burka

Une analyse argumentative et évaluative

Prenons un exemple concret pour mettre rapidement à l'épreuve cette pratique d'analyse, dans le cadre d'une micro-analyse qui permettra d'exemplifier les différents points évoqués plus haut. J'ai sélectionné un message posté dans un forum de discussion en ligne qui obéit à un modèle très éloigné des canons classiques de l'argumentation, mais n'en possède pas moins une visée de persuasion exercée dans le cadre d'un échange verbal à plusieurs participants. Il s'agit d'un *post* qui réagit à un article du magazine de gauche *Marianne* stigmatisant le port de la burqa en France et appelant à légiférer en la matière⁶. Une revendication adverse est exprimée avec force par un (une ?) internaute, qui exige de laisser aux musulmanes la liberté de porter le voile intégral : « Pour la liberté d'expression et le droit aux femmes de se vêtir comme elles le désirent. Les hommes en djellaba dans la rue ont leurs dit rien!!!! » [*sic*].

Que se passe-t-il si l'on tente de faire une analyse purement argumentative de ce texte, en ne s'attachant qu'à sa teneur argumentative ? Lorsqu'on se place sur le plan du raisonnement pur, on trouve dans ce *post* un double agencement. Le premier est enthymématique. La majeure en est implicite : La liberté d'expression est une valeur (démocratique) importante. La mineure pose que l'habillement (en l'occurrence la burqa ou la djellaba) constitue un mode d'expression individuel ou collectif ; la conclusion est que les femmes ont le droit de s'exprimer en portant la burqa. Le deuxième agencement comporte une argumentation par l'analogie : A - la burqa - est analogue à B - la djellaba - en ce qu'elles partagent une même propriété P : ce sont des (sur)vêtements portés par les Musulmans dans l'espace public. Ce qui est légitime pour B doit l'être aussi pour A, en d'autres termes : si la djellaba est autorisée dans la rue en France, la burqa doit l'être également en vertu de la similarité P entre elles.

Si l'on en reste sur le plan de la logique informelle, attentive aux raisonnements et soucieuse d'en évaluer la validité logique en dehors de leur mise en discours, on peut mener une analyse normative en termes de paralogismes (*fallacies*). Il est ainsi possible de dégager le caractère fallacieux de l'argument dans le mauvais usage de l'analogie. Il s'agit en effet de voir si la similarité entre A et B justifie de leur appliquer la même mesure, où si des différences se font jour qui exigent de ne pas leur appliquer un traitement similaire. Ainsi, par exemple, on peut arguer que la burqa, contrairement à la djellaba, n'est pas un simple vêtement, mais un signe religieux (elle prétend répondre à des préceptes divins). De plus, elle est réservée uniquement aux femmes pour les dérober aux regards masculins, alors que la djellaba est un long manteau avec manches et éventuellement capuche qui est une mode orientale (sans rapport avec les rites religieux), qui peut être portée indifféremment par les hommes et les femmes. Ces différences, qui concernent le rapport divergent de A et de B à la pratique religieuse et au sexe féminin, l'emporteraient sur la similitude à la base de l'analogie de départ. L'analyste dénonce alors un amalgame, à savoir, une fausse analogie qui justifie indûment le traitement inégal appliqué à la burqa et à la djellaba en France. On voit que, ce faisant, il s'engage dans le débat et se pique de réfuter l'argument proposé en évaluant de façon négative sa validité logique.

On voit ici le sens que revêt l'analyse. Elle consiste en une double démarche. D'une part, elle dégage de la matérialité des énoncés des schèmes abstraits pour reconstruire le raisonnement. Elle les retrouve en les extrayant en quelque sorte de la gangue des formulations verbales : elle transforme les énoncés en propositions logiques, les paraphrasant au prix d'une réduction du discours. On pourrait dire que les spécialistes de l'argumentation recherchent l'ossature plutôt que la texture, la chair du texte. Les tenants de la logique informelle ne le nient d'ailleurs pas. Mais le procédé leur semble non seulement acceptable, mais encore nécessaire dans la mesure où il apparaît comme le seul moyen de dégager la structure de l'argument pour le reconstruire et l'évaluer. En effet, la seconde démarche est ici d'ordre normatif et évaluatif. Il importe de mesurer la validité logique de l'argument en fonction de critères établis. Le théoricien de l'argumentation, qu'il se réclame de la logique informelle ou de la pragmatodialectique, se donne alors comme un censeur : il défend les droits de la raison en mesurant l'argumentation proposée aux normes du bon raisonnement, et tente de maintenir un idéal susceptible de diriger les humains dans leurs tentatives de délibération et d'échanges rationnels. L'analyse se définit alors aussi bien comme reconstruction des arguments, que comme évaluation de leur validité à l'aune de critères établis.

Une analyse argumentative et discursive de l'énoncé en situation

Qu'en est-il cependant quand on examine non pas les arguments en soi, mais les énoncés en situation ? Tout d'abord, il faut se référer au genre de discours pour saisir la parole en action, dans ses possibilités et ses contraintes. Il s'agit en l'occurrence d'un *post* – un message électronique posté dans un forum de discussion, en principe ouvert à tous, ce qui explique le style fautif du message qui n'en est pas *ipso facto* disqualifié. L'internaute désigné comme il se doit par un pseudonyme prend part à un débat en ligne sur une question controversée d'intérêt public : le forum est une *agora* virtuelle où se forme l'opinion par l'échange, voire par la confrontation, d'opinions divergentes ou adverses. L'objectif du locuteur est donc d'intervenir dans le débat sur l'autorisation ou la prohibition légale du voile intégral dans les lieux publics, qu'on propose de sanctionner par une loi. Or, ce *post* est ouvertement polémique dans la mesure où il se présente comme un contre-discours qui participe à la polarisation des positions antagonistes. Il ne constitue pas seulement un raisonnement plus ou moins valide, mais une prise de position forte dans un débat contradictoire, où l'internaute se range du côté de ceux qui récusent violemment la prise de position de la journaliste de *Marianne* contre le port de la *burqa* en France. Le texte relève dès lors d'une double régulation : celle du genre du forum électronique, lequel autorise une intervention brève et quasi elliptique ; elle y prend son sens sur le fond d'un l'argumentaire global qui circule sur la place publique ; et celle de la polémique, qui s'exprime souvent sous forme de « *flames* » ou attaques virulentes et débridées contre l'adversaire dans le cyberspace⁷. C'est dans cette situation particulière et ce cadre de communication (un discours polémique sur la toile, dans le genre du forum de discussion en ligne) que se construit le *logos* – le discours comme langage et raison.

Or, le *post* est ici composé de trois éléments juxtaposés : un appel à valeur de slogan, une justification, et un hyperlien. La réaction polémique de l'internaute à l'article de *Marianne* est virulente, et c'est d'abord le recours à la véhémence, voire à la violence verbale qui doit être souligné. Il est lié au caractère d'acte que prend l'énoncé à travers

la forme syntaxique : « Pour X », formule qui indique une prise de position dans une situation où il faut faire un choix (pour/contre). La présupposition est donc que l'opposant (la journaliste de *Marianne* et tous ses adeptes, hostiles au port de la *burqa*), sont contre la liberté d'expression. Elle reprend une équivalence déjà en place dans l'argumentaire autour du voile en France : l'interdiction de la *burqa* = la transgression de la liberté d'expression qui fonde la démocratie.

La formule se donne aussi comme un appel à la mobilisation. Dans ce cadre, il ne s'agit pas de donner des raisons, mais de défendre une cause attaquée et de brandir une formule qui se décline comme un slogan. Cette formule – « pour X » – doit présenter une valeur largement partagée pour ne pas nécessiter de justification immédiate et se passer de démonstration. C'est cette assise que lui confère l'indexation à un argumentaire familier. Les lecteurs – et les autres internautes – sont interpellés : ils sont appelés, non à se laisser convaincre par des arguments, mais à se rallier autour d'un étendard, et à défendre une cause d'ores et déjà connue présentée comme la leur. En bref, l'énoncé est un acte assertif de revendication, et un acte implicite de protestation. La nature d'action de l'énoncé est fortement soulignée par le lien qui est donné en fin de *post* vers une pétition à signer contre une loi dite islamophobe. Il s'agit bien de faire de la parole une arme susceptible de regrouper tous les lecteurs dans une même action citoyenne.

Au niveau de la justification, on notera que c'est d'abord le grand principe bafoué qui est mis en avant : la liberté d'expression, ici élevé au rang de valeur suprême. Il est suivi de la concrétisation de ce principe dans le cas présent – la liberté consiste en l'occurrence à laisser l'individu s'habiller comme il veut, et à ne pas lui imposer des contraintes vestimentaires. Le choix des vêtements que chacun entend porter relève d'une décision individuelle qui ne peut être soumise à la contrainte : en liant par « et » « Pour la liberté d'expression » et « le droit aux femme de se vêtir comme elles le désire », le *post* présuppose que les deux éléments sont intimement liés – c'est un « et » qui pose une équivalence entre les deux segments. Bien plus, le deuxième segment « s'habiller comme on le désire » apparaît comme la suite et la conséquence de « la liberté d'expression » (on déduit la seconde de la première - le droit de s'habiller comme on veut est une instance de la liberté individuelle d'expression). Dans cette perspective, le port de la *burqa* apparaît comme une façon de se vêtir comme une autre ; c'est un habillement anodin qui peut être adopté à l'issue d'un choix personnel. Si on se réfère, cependant, au fait que la *burqa* est interprétée comme une marque d'appartenance à l'Islam, le *post* défend en même temps - bien qu'implicitement - la liberté d'affirmer son identité religieuse ou communautaire dans l'espace public (« dans la rue »). Cet aspect est en partie recouvert par le principe de la liberté individuelle, si bien que la revendication communautaire (reprise dans le lien) n'apparaît que de biais.

Enfin, la liberté d'expression suppose la possibilité d'un choix selon son cœur, qui est renforcée par la sélection du terme « désire ». Il marque la volonté libre des femmes d'adopter la *burqa*, renvoyant aussi, dans ses connotations, au « désire » (d'ailleurs souligné par la faute d'orthographe) : « le droit aux femme de se vêtir comme elles le désire ». L'inversion de la notion de « désire » est ici flagrante, le fait de dissimuler entièrement son corps et son visage devient synonyme du désire (amoureux), qui renvoie au plaisir. L'implicite est que les femmes assouissent leur désire dans le port de cette tenue qui les dérobe aux yeux du public – et des hommes. Proposition qui va à l'encontre de ce qui est dit ailleurs, à savoir que cet accoutrement est imposé aux

femmes et les prive de leur liberté, de leur autonomie et du libre rapport à leur corps. La polémique bat ici son plein, sans que la confrontation entre deux conceptions de la liberté – celle de s'habiller comme on veut, et celle de se montrer librement aux yeux des autres – soit clairement exposée. Le contre-argument est passé sous silence, et ne subit donc pas de réfutation en règle. La parole prise au nom des grands principes et l'acte d'appel autorisent et couvrent l'absence d'une véritable contre-argumentation en jouant sur des effets d'évidence. En même temps, ils suggèrent que celles au secours desquelles volent les laïques français trouvent leur compte dans un autre mode de vie qu'il ne revient pas à ceux qui ne le comprennent pas de condamner en ignorant le libre arbitre et le vouloir des intéressées.

Le locuteur/la locutrice inscrit son affectivité dans le discours par la syntaxe elliptique en coup de poing, mais aussi dans la multiplication des points d'exclamation du deuxième énoncé. Ceux-ci manifestent sa révolte devant une injustice ; c'est une explosion d'indignation à laquelle il veut faire participer ses lecteurs. L'effet de *pathos* vient ici soutenir le raisonnement. Il s'allie à l'argument par analogie dont nous avons déjà parlé, et à celui que Perelman nomme la règle de justice : ce qui est valable pour X l'est aussi pour Y, lorsqu'il y a égalité des deux parties. Le style emporté indique qu'il ne s'agit pas d'une violation anodine de la règle de justice qui doit être la norme, mais d'une transgression honteuse et révoltante qu'il convient de dénoncer publiquement.

Le présupposé de l'appel numérique est que l'homme et la femme sont égaux, et que ce qui revient à l'un revient automatiquement à l'autre. Le refus opposé aux femmes de porter un vêtement (local) serait une infraction non seulement à la règle de justice, mais aussi au droit des femmes à la liberté et à l'égalité. L'internaute construit ainsi un *ethos* alternatif de défenseur des droits de la femme qui s'oppose à celui des défenseurs du droit de la femme à ne pas dérober son visage aux yeux des passants et à disposer de son corps. Il demande une identification à la fois rationnelle et passionnelle de la part de son auditoire, censé se révolter contre le fait que « les hommes en djellaba on leur dit rien », alors que les femmes en *burqa*, on veut les interdire. Il projette ce faisant l'image d'un auditoire qui serait un Même : imbu du principe d'égalité des sexes et du droit de la femme à disposer d'elle-même, principe féministes et républicains qui sont précisément défendus par l'hebdomadaire dans lequel se situe le forum, *Marianne*. Il tente ainsi de retourner ses propres armes contre son adversaire par un procédé de rétorsion.

L'appel se donne donc comme une défense des libertés individuelles des deux sexes, mais avant tout des femmes. Le genre des *post* et de la pseudonymie de règle joue ici un rôle important, car on ne sait pas si l'internaute est un homme ou une femme. « Alier », qui ne signifie rien en français, est unisexe. Le fait que le discours ne présente aucun élément qui appellerait une éventuelle trace de féminisation laisse planer le doute. Le *post* se donne comme un message à portée universelle qui ne fait pas de différence entre les deux sexes, voire qui neutralise l'impact de l'appartenance au *gender* dans une querelle qui porte sur un vêtement et un comportement féminin. Il reste délibérément sur le plan des principes que tout un chacun doit accepter et reconnaître.

La neutralité d'un *ethos* de citoyen à principes qui refuse de se laisser catégoriser en termes de *gendres* est cependant troublée par le niveau de langue particulièrement bas de l'internaute, qui le classe d'emblée dans la catégorie des personnes incultes. Les innombrables et grossières fautes de grammaire et d'orthographe désignent en effet un individu sans instruction, qui ne maîtrise pas le bon usage de la langue. Le message

numérique fait entendre une voix populaire, qui ne s'embarrasse pas de raisonnements bien développés. Il est dès lors intéressant de voir que l'internaute exploite une caractéristique majeure du genre, la possibilité des liens et des hypertextes : il ajoute en fin de post un lien vers une pétition « contre une nouvelle loi islamophobe ». Sans doute, nous l'avons dit, l'insertion du lien vers la pétition renforce le caractère du discours comme acte – un appel et une revendication. D'un autre côté, le texte de la pétition contraste violemment avec le *post*, car il offre une argumentation élaborée qu'assument les signataires. De plus, il déplace l'argumentaire d'Alhier. En effet, la pétition présente la loi contre la *burqa* comme une attaque contre les musulmans et une marque d'islamophobie – ce que le *post* ne fait pas. L'internaute joue ainsi à faire passer le lecteur de la défense des libertés de la femme à la défense des Musulmans de France, du féminisme à l'antiracisme. Il adosse aussi son *post* bref et lapidaire à un raisonnement serré ancré dans des raisons clairement expliquées.

Mais il y a plus : la pétition, qui commence par « Nous, citoyens de la République française, enseignants, élus, intellectuels, chefs d'entreprise, membres de la société civile de toutes confessions », insiste non seulement sur le rassemblement des citoyens, mais aussi sur l'intervention de lettrés et d'individus dotés d'un bagage intellectuel et d'un prestige social. L'internaute, on l'a dit, utilise un langage très simple bourré de fautes. L'*ethos* involontairement mais sans doute consciemment projeté d'homme ou de femme fruste et sans éducation est ainsi compensé par la figure du signataire que construit la pétition donnée en hypertexte. Or, l'image d'Alhier peut produire un effet double. L'ignorance de celui ou celle qui défend les grands principes de liberté et d'égalité peut jouer contre lui/elle : en quoi serait-il/elle habilitéé/e à juger dans une controverse publique ? Mais cette image d'inculture peut aussi projeter l'*ethos* d'une personne simple qui fait entendre le cri du cœur, et qui parle aux autres le langage de tous les jours, de la rue – un langage presque enfantin : « les hommes en djellaba on leur dit rien » renvoie aux récriminations des enfants quand ils se sentent victimes d'une injustice : « Lui, on lui dit rien ! »

En guise de conclusion : la position de l'analyste

La question ici posée n'est pas de savoir en quoi une analyse de ce bref fragment de forum en ligne permet d'en évaluer la validité logique, ou de juger de sa valeur délibérative dans la sphère démocratique. La micro-analyse argumentative et discursive consiste à éclairer le fonctionnement du *post* sélectionné pour mieux comprendre comment un *quidam*, de surcroît peu éduqué, participe à un échange public sur un problème de société, la façon dont se construisent dans une certaine culture des raisonnements populaires de type polémique dont il faut dégager la logique, et les modalités selon lesquelles un discours polémique peut remplir une fonction de protestation et de rassemblement dans l'internet. Elle permet aussi de reconstruire le système de raisons et de justifications qui soutiennent la position exprimée en replongeant l'énoncé elliptique dans son intertexte, et en l'indexant aux argumentaires dont il se nourrit. Montrer que le raisonnement, fortement imprégné d'affectivité, est de l'ordre du ressenti et pas seulement de la conviction rationnelle, ne vise pas à l'infirmer, mais à mettre en lumière la façon dont *pathos* et *logos* ont partie liée au sein de sentiments moraux comme l'indignation. Cette démarche souligne la nature passionnée de l'engagement qui mène à militer en faveur, non seulement de la liberté

d'expression, mais aussi des Musulmans (et des Musulmanes) de France attaqués dans leurs modes de vie et leur pratique religieuse. De façon générale, il apparaît que la valeur argumentative du discours sélectionné ne peut se mesurer en soi, selon des critères abstraits de rationalité. Le *post* qui défend le port de la *burqa* est en prise sur l'ensemble des opinions, des croyances, des conflits qui constituent le discours social du moment, et c'est dans cet espace socioculturel que s'élabore sa logique singulière.

Dans cette perspective, l'analyste ne dénonce pas la défense du voile intégral, ni n'accuse l'opposant d'irrationalité. Il retrouve, au niveau argumentatif (les schèmes) et discursif (la mise en mots) les éléments constitutifs du discours donné à lire dans l'espace public de l'internet ; il examine la façon dont ces éléments sont agencés pour produire leur sens et leurs effets ; il les met en relation avec l'interdiscours pour voir ce qui alimente le *post* et ce qu'il produit en retour. Ce faisant, il donne à voir les déterminations sociales qui pèsent sur le discours aussi bien que les possibilités de prise de position et d'action citoyenne qu'il offre au locuteur.

L'analyse qui décompose puis reconstruit un objet discursif pour en comprendre le fonctionnement, la logique interne et les enjeux constitue une entreprise en nette rupture avec les théories normatives de l'argumentation et les approches critiques de l'analyse du discours. D'un certain point de vue, cependant, ce « désengagement » ne manque pas de faire problème. En effet, les théories normatives de l'argumentation qui trient le bon grain de l'ivraie, et établissent la validité logique des arguments, se donnent une mission sociale. Elles enseignent aux citoyens à détecter les raisonnements fallacieux, à veiller à la bonne marche de la délibération et à défendre les valeurs démocratiques sur lesquelles se fondent leur régime. Leur démarche critique et prescriptive se donne une mission éducative. Qui plus est, elle entend jouer un rôle social en améliorant notre capacité à construire un espace public dans lequel les affaires de la cité peuvent être discutées de façon rationnelle afin de parvenir à un accord négocié. Dans ce sens, les théories de l'argumentation ne sont pas de pures entreprises scientifiques. Elles entendent contribuer à la résolution des conflits, à la bonne gestion des affaires humaines ou à la mise en place d'une gouvernance digne de ce nom. C'est pourquoi elles peuvent s'allier harmonieusement avec la Critical Discourse Analysis, qui annonce d'entrée de jeu ses objectifs sociaux et met son expertise au service d'un idéal préalable – par exemple, la critique du néo-libéralisme jugé destructeur pour nos sociétés démocratiques.

Or, la théorie de l'argumentation dans le discours ne se plie pas à ces objectifs normatifs et critiques ; elle n'a pas de vocation prescriptive. Elle tente de construire un objet (discursif) qu'elle éclaire de l'intérieur, afin de saisir des façons de dire, qui sont aussi des façons de faire. Elle admet la diversité, la pluralité, l'existence de rationalités alternatives. Elle a une vocation d'exposition et de compréhension, qui la mène à sonder des phénomènes discursifs divers. Ses corpus sont toujours situés et examinés dans le cadre social qui les engendre et où ils remplissent des fonctions qu'il importe de déterminer. Dans ce sens, elle adopte l'attitude détachée de l'ethnologue, qui explore des phénomènes culturels révélateurs du système de croyances et de pensée d'un groupe humain ; ou encore celle de l'historien qui tente de reconstituer des modes de vie et d'interactions, des « mentalités » et des pratiques culturelles, dans leurs conditions socio-historiques. La micro-analyse du *post* sur la *burqa* permet de voir comment les opposants à l'interdiction légale de porter le voile intégral dans la rue raisonnent et agissent verbalement au sein d'une polémique qui déchire la France. Elle

révèle aussi les façons de penser et de communiquer de citoyens privés d'éducation formelle, et l'usage qu'ils peuvent faire d'Internet en l'utilisant comme plateforme d'expression, de protestation et d'appel au rassemblement sur une question controversée.

En même temps, l'analyste peut sélectionner des corpus – comme le *post* sur la *burqa* – en prise sur des problèmes de société qu'il éclaire, et pour lesquels il fournit des instruments de réflexion critique. S'il ne prend pas directement position dans la polémique en tant que chercheur, il n'en choisit pas moins d'intervenir à sa façon dans la société dont il participe : il découpe des problématiques, dévoile la nature des différends entre les groupes sociaux, expose des soubassements doxiques et des modes de raisonnement divergents et souvent incompatibles. Ce faisant, il fait plus qu'offrir un savoir – il tente de susciter la réflexion en l'élevant au-dessus du niveau des confrontations verbales dans lesquelles sont pris les acteurs engagés. L'« ethnographe » ou l'historien du contemporain qui décrit sa propre société n'entend pas pour autant s'en couper : en analysant les discours qui la construisent, il tente de fournir un regard distancié qui permet de mieux la penser. Libre à lui, en un second temps, de se poser en citoyen qui prend parti pour ou contre ce qu'il a dévoilé, dès lors qu'il s'agit d'intervenir sur la place publique et de lutter pour une décision collective (combattre ou promouvoir le projet de loi contre le port de la *burqa* dans l'espace public, par exemple).

En effet, l'analyse du discours, et l'argumentation dans le discours qui en relève, fait l'objet de divers usages. Le premier est scientifique, dans le sens de l'intégration de nouvelles connaissances au savoir commun, et de l'apport d'un éclairage inédit sur des phénomènes de société pris dans leur aspect discursif – c'est, dans la définition de Nathalie Heinich (2002), le chercheur. Le second peut être pratique, dans le sens de l'utilisation que peuvent faire divers acteurs – des institutions, des entreprises, des professionnels du savoir que leur apporte l'analyste du discours – qui devient alors un « expert » auquel on fait appel (Heinich 2002). De plus en plus, des conseils municipaux, des organes de décision, des chefs d'entreprise, font appel aux compétences des analystes de discours dans des buts de réalisation concrète. Le troisième, enfin, est sociopolitique. C'est celui qu'on peut faire de l'analyse du discours pour dénoncer des idéologies considérées comme néfastes, et combattre des positions considérées comme contraires à l'éthique. Heinich parle à ce propos de « penseur », synonyme de la notion d'intellectuel, qui tente de critiquer ou justifier une situation comme n'importe quel citoyen mais à l'aide de sa compétence intellectuelle et de sa notoriété (2002 : 118). Je préférerais y voir un prolongement direct du travail du chercheur, autorisé par les résultats mêmes de sa recherche. Pour l'analyste comme chercheur, la connaissance aide à « comprendre le monde et à favoriser l'intercompréhension » ; pour l'analyste comme individu impliqué dans une société, cette même connaissance peut contribuer à « changer le monde », appelant de ce fait un engagement déclaré (Fleury-Vilatte et Walter 2003 : 101). Plus que d'une opposition, il s'agit d'une distinction qui vise à maintenir la possibilité pour l'analyste d'investiguer son objet sans parti pris, et d'en discerner toutes les facettes dans leur complexité, voire leurs tensions et leurs apories, sans programme déterminé *a priori*⁸.

BIBLIOGRAPHIE

- Amossy, Ruth. 2002. « Nouvelle rhétorique et linguistique du discours », Koren, Roselyne & Ruth Amossy (éds). *Après Perelman. Quelles politiques pour la rhétorique?*, (Paris : L'Harmattan), 153-171
- Amossy, Ruth. 2005. « The argumentative dimension of discourse », van Eemeren, Frans H. & Peter Houtlosser (éds). *Practices of Argumentation* (Amsterdam : John Benjamins Publishing Company), 87-98
- Amossy, Ruth. 2010 [2000]. *L'argumentation dans le discours* (Paris : Colin)
- Amossy, Ruth. 2010b. « La dimension argumentative du discours littéraire. L'exemple de *Les Bienveillantes* », Maingueneau, Dominique & Inger Östenstad (éds). *Concepts et démarches de l'analyse du discours littéraire* (Paris : L'Harmattan)
- Angenot, Marc. 2012. « La notion d'arsenal argumentatif : l'inventivité rhétorique dans l'histoire », Frydman, Benoît & Michel Meyer (éds). *Chaim Perelman (1912-2012). De la nouvelle rhétorique à la logique juridique* (Paris : PUF), 39-68
- Anscombe, Jean-Claude & Oswald Ducrot. 1988. *L'Argumentation dans la langue* (Liège : Mardaga)
- Aristote, 1991. *Rhétorique*, trad. Ruelle, introd. M. Meyer, commentaire de B. Tmmermans (Paris : Le livre de poche)
- Bakhtine, Mikhaïl (Volochinov). 1977. *Le Marxisme et la philosophie du langage* (Paris : Minuit)
- Benveniste, Emile, 1966-1974. *Problèmes de linguistique générale*, 1-2 (Paris : Gallimard)
- Charaudeau, Patrick. 2005. *Le discours politique. Les masques du pouvoir* (Paris : Vuibert)
- Charaudeau, Patrick. 2008. « L'argumentation dans une problématique d'influence », *Argumentation et Analyse du Discours* 1
- Ducrot, Oswald. 2004. « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique », Doury, Marianne & Sophie Moirand (éds). *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation* (Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle)
- Fairclough, Isabela & Norman Fairclough. 2012. *Political Discourse Analysis. A Method for Advanced Students* (London & New York : Routledge)
- Fleury-Vilatte, Beatrice & Jacques Walter, 2003. « L'engagement des chercheurs (3) », *Questions de communication* 4, 231-249
- Geisler, Cheryl. 2004. « How ought we to understand the concept of Rhetorical Agency ? Report from the ARS », *Rhetorical Society Quarterly*, 34 : 3, 9-17
- Grize, Jean-Blaize. 1990. *Logique et langage* (Paris : Ophrys)
- Groupe µ. 1970. *Rhétorique générale* (Paris : Larousse)
- Heinich, Nathalie. 2002. « Sur l'engagement des chercheurs », *Questions de communication* 2, 117-127
- Jakobson, Roman. 1963. *Essais de linguistique générale* (Paris : Minuit)
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1980. *L'Énonciation de la subjectivité dans le langage* (Paris : Colin)

- Koren, Roselyne. 2002. « La nouvelle rhétorique », « technique » ou « éthique » du discours ? Le cas de l'engagement du chercheur », Koren, Roselyne & Ruth Amossy (éds). *Après Perelman. Quelles politiques pour la rhétorique ?* (Paris : L'Harmattan), 197-228
- Koren, Roselyne, 2004. « Sur la critique du constructivisme en communication », *Questions de communication* 5, 203-211
- Maingueneau, Dominique. 1991. *L'Analyse du Discours* (Paris : Hachette)
- Meyer, Michel, 2004. *La rhétorique* (Paris : PUF, Que sais-je ?)
- Moeschler, Jacques. 1984. *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours* (Paris : Hatier- Crédif)
- Pêcheux, Michel. 1969. *Analyse automatique du discours* (Paris : Dunod)
- Perelman, Chaim & Olbrechts Tyteca, Lucie, 1970 [1958]. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* (Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles)
- Plantin, Christian. 1995. « L'argument du paralogisme », *Hermès, Argumentation et rhétorique* (I), 245-262
- Plantin, Christian. 2005. *L'argumentation* (Paris : PUF, Que sais-je ?)
- Van Eemeren, Frans H. and Grootendorst, Rob. 1984. *Speech Acts in Argumentative Discussions* (Dordrecht : Foris)
- Van Eemeren, Frans H., Rob Grootendorst, & Francesca Snoek Hoekemans, 1996. *Fundamentals of Argumentation Theory* (NJ & London : Erlbaum)
- Vignaux, Georges. 1981. « Enoncer, argumenter : opérations du discours, logiques du discours », *Langue française* 50, 91-116

NOTES

1. Pour plus de détails sur la première Ecole française d'Analyse du discours, on consultera l'article de Dominique Maingueneau dans ce numéro.
2. La question de l'agentivité a fait l'objet de nombreux débats dans la rhétorique américaine à la lumière des théories contemporaines de la subjectivité. On en trouvera des traces, entre autres, dans Geisler 2004.
3. Je traite ici de la rhétorique définie dans la tradition aristotélicienne comme art de persuader, c'est-à-dire comme argumentation. Les deux termes sont donc synonymes, comme dans l'ouvrage de Perelman et Olbrechts-Tyteca intitulé *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. La traduction anglaise a inversé l'ordre des titres, mettant en avant « La nouvelle rhétorique ». On peut donc parler indifféremment de rhétorique argumentative (par opposition à la rhétorique des figures, par exemple), ou d'argumentation rhétorique (par opposition à l'argumentation linguistique de Ducrot, par exemple) – selon le courant dont on désire se différencier. Pour une mise au point sur la question, on consultera *Argumentation et Analyse du Discours* 2, 2009, « Rhétorique et argumentation ».
4. Je ne prends pas ici en compte les premiers travaux de Moeschler (1985) qui étudient l'argumentation dans le cadre d'une analyse conversationnelle dont le cadre conceptuel et méthodologique diffère considérablement de celui de l'AD.
5. Maingueneau ajoute que « le partage des deux n'est guère aisé dans le détail » (*ibid.*), question qui mérite une investigation approfondie.

6. « Cinq ans après le voile, le débat monte d'un cran : c'est la burqa, aujourd'hui, qui pose problème. Tragique », par Bénédicte Charles, *Marianne*, Jeudi 18 Juin 2009, http://www.marianne2.fr/La-loi-sur-la-burqa-ou-la-defaite-de-la-laicite_a180925.html (consulté le 1 septembre 2012).

7. Cette analyse se fonde sur une vaste littérature concernant la régulation des forums de discussion, le phénomène des « flames » et la question de la polémique, que je ne citerai pas ici pour des raisons d'économie.

8. La question de savoir si le rejet de la neutralité axiologique s'impose dans les cas d'atteinte flagrante à des valeurs ou à des droits fondamentaux (Koren 2003 : 276) reste néanmoins ouverte. On imagine mal, en effet, que l'analyse du discours ne permette pas de dénoncer les racismes ou les textes fascisants. Cette problématique sera traitée plus à fond dans le numéro *d'Argumentation et Analyse du Discours* que Roselyne Koren, auteure de divers travaux sur la question (cf. Koren 2002) y consacrerait prochainement.

RÉSUMÉS

Cet article justifie la nécessité pour l'analyse du discours d'intégrer pleinement en son sein l'argumentation comme élément constitutif du discours. Une présentation synthétique de la théorie de l'argumentation dans le discours, à la croisée de la Nouvelle Rhétorique et de l'analyse du discours développée en France, montre cependant en quoi elle diffère de la nouvelle version de la Critical Discourse Analysis qui se nourrit de l'approche normative de la pragma-dialectique. En même temps, elle tente de résoudre les tensions théoriques entre les conceptions de l'argumentation inspirées d'Aristote et de Perelman, et les courants de l'analyse du discours qui reposent sur une vision contemporaine du sujet et des contraintes sociales et institutionnelles qui modèlent le discours. La synthèse théorique est suivie d'une exemplification concrète : une micro-analyse d'un *post* électronique sur le port de la *burqa* en France. L'article débouche sur une discussion concernant les modalités selon lesquelles l'analyse qui traite des discours sociaux et des problèmes de société autorise ou exclut l'engagement politique ou éthique des chercheurs.

This paper accounts for the necessity of integrating argumentation as a constitutive element of discourse into Discourse Analysis. A synthetic presentation of the theory of argumentation in discourse drawing on New Rhetoric and (French) Discourse Analysis shows how it differs from the new version of CDA that is derived from a normative approach to argumentation based on pragma-dialectics. It also endeavors to resolve the theoretical tensions between theories of argumentation borrowed from Aristotle, and trends of Discourse Analysis that rely on contemporary conceptions of the subject and on the social constraints imposed upon discourse. The theoretical synthesis is followed by a concrete exemplification – the micro-analysis of a polemical post on the *burqa* in France. The paper concludes with a discussion on the meaning of analysis in relation to political and ethical commitment.

INDEX

Keywords : argumentation, commitment, descriptive vs normative analysis, Discourse Analysis, subject

Mots-clés : analyse descriptive vs normative, analyse du discours, argumentation, engagement, sujet

AUTEUR

RUTH AMOSSY

Université de Tel-Aviv, ADARR